Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIRET

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°45-2017-199

## PUBLIÉ LE 11 DÉCEMBRE 2017

# Sommaire

**Inspection d?académie du Loiret**

45-2017-12-11-001 - arrêté modifié portant subdélégation de signature de M Ballé IA-DASEN du Loiret à Mme Caroline Daguin dlc dsden45 20171211 (2 pages) Page 3

# Inspection d?académie du Loiret

# 45-2017-12-11-001

# arrêté modifié portant subdélégation de signature de M Ballé IA-DASEN du Loiret à Mme Caroline Daguin dlc dsden45 20171211

*arrêté modifié portant subdélégation de signature de M Ballé IA-DASEN du Loiret à Mme Caroline Daguin dlc dsden45 20171211*

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie
Orléans-Tours
direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Loiret

**VU** le Code de l'Education et notamment l'article L 421-14

**VU** la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des actions des services de l'Etat dans les régions et les départements, notamment son article 43,

**VU** le décret du 28 août 2017 nommant Monsieur Philippe Ballé directeur académique des Services de l'éducation nationale du Loiret à compter du 28 août 2017,

**VU** le décret du 29 août 2013 nommant Madame Raymonde Rouzic directeur académique adjointe des services de l'éducation nationale du Loiret à compter du 1er septembre 2013,

**VU** l'arrêté du 18 juillet 2017 maintenant Madame Séverine Jégouzo en détachement dans l'emploi de secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Loiret du 1er septembre 2017 au 31 août 2021,

**VU** l'arrêté préfectoral n° 45-2017-09-04-015 du 4 septembre 2017 portant délégation de signature à M. Philippe Ballé, directeur académique des services de l'éducation nationale, directeur des services départementaux de l'éducation nationale du Loiret, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Raymonde Rouzic, directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale, directrice adjointe des services départementaux de l'éducation nationale du Loiret ou à Mme Séverine Jégouzo, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Loiret,

Le directeur académique des services de l'éducation nationale, directeur des services départementaux de l'éducation nationale du Loiret,

## ARRETE

**Article 1** : subdélégation de signature est donnée à Madame Caroline Daguin, attachée principale d'administration, dans le cadre des missions confiées au responsable de la division des lycées et collèges, à l'effet de signer les décisions suivantes :

a) au titre du contrôle de légalité des actes relatifs au fonctionnement des collèges pour :
- accuser réception des actes administratifs,
- valider les actes.

b) au titre du contrôle de légalité des actes budgétaires, pour :
- accuser réception des actes administratifs des collèges,
- valider les actes.

**Article 2** : tous les documents visés seront signés dans la forme :
Pour le directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale et par délégation,
Pour la secrétaire générale,
Le responsable de la division

**Article 3** : la secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Loiret est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret.

**Article 4** : l'arrêté n° 45-2017-11-28-004 du 28 novembre 2017 est abrogé.

**Article 5** : le présent arrêté entre en vigueur au lendemain de sa publication.

Orléans, le 11 décembre 2017

Philippe Ballé